

une société où l'utilité pratique, positive et directe des moines, n'ait pas été écrite en traits incontestables, tant qu'on ne leur a pas lié les mains, tant que la Commende (qui fut le crime des rois et non celui des moines) ne vint pas perpétuer le relâchement et le désordre dans leurs rangs. Ne redisons rien ici de cette utilité suprême, aux yeux de tout chrétien conséquent, de la prière, de la vie cachée en Dieu ; rien de cette puissante et constante intercession toujours suspendue entre le ciel et la terre, pour le salut et la paix des hommes ; rien de cette influence immense et bien-faisante de la paix monastique sur les hommes de guerre et d'affaires ; de la vertu sur les passions, de la solitude sur le siècle ! Non, descendons de cette sphère d'une réalité trop élevée, pour nous mettre au niveau de ceux qui tiennent leurs regards toujours abaissés vers la terre, toujours enchaînés à ce qui passe ou à ce qui profite. Invitons-les à citer dans les annales du monde un corps, une institution, une organisation quelconque qui ait rivalisé même de très-loin avec ces monastères qui furent, pendant dix siècles et plus, les écoles, les archives, les bibliothèques, les hôpitaux, les pénitenciers et les hôpitaux de la société chrétienne. Et lorsqu'on nous opposera ces temps où les ordres religieux, devenus à peu près étrangers à la vie politique, littéraire, extérieure, du monde, auraient dû, par cela seul qu'ils se concentraient de plus en plus en eux-mêmes, mériter l'indulgente tolérance des maîtres du monde nouveau, répondons avec le grand écrivain qui, sur tant de points, nous a rouvert les portes de la vérité historique : " Toutes les fois qu'on peut amortir des volontés sans dégrader les sujets, on rend à la société un service sans prix, en déchargeant le gouvernement du soin de surveiller ces hommes, de les employer et surtout de les payer. Jamais il n'y eut d'idée plus heureuse que celle de réunir des citoyens pacifiques, qui travaillent, prient, étudient, écrivent, cultivent la terre, et ne demandent rien à l'autorité." <sup>1</sup>

Réjouissons-nous donc de ce que les secrets desseins de Dieu aient conservé dans notre petit pays ces institutions puissantes qui, après avoir si largement contribué à l'établissement de notre peuple, continuent encore chaque jour leur rôle glorieux d'amour, de charité et de travail. Il était important pour eux, comme pour la société, que non seulement ils eussent la liberté de faire le bien et de travailler à l'œuvre qui leur a été assignée ; mais que, de plus, la loi donnât un effet civil aux actes qui lient chaque religieux à son couvent, afin que l'organisation des communautés fut

<sup>1</sup> De Maistre, Du Pape, p. 426.